

PROCES VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 octobre 2023

Convocation adressées le 12 octobre 2023

ORDRE DU JOUR

- Décision modificative sur le Budget de l'eau
- Contrat de travail pour accroissement temporaire d'activité
- SDEY : Adhésion au groupement de commande 2026-2028
- Devis RD 944
- Travaux Interconnexion Qualité de l'Eau : Résultat de la commission d'ouverture des plis
- Loi d'accélération des EnR
- Travaux interconnexion signatures – Contrats et Subventions
- Infos et Questions diverses

L'an deux mille vingt-trois, le vendredi 20 octobre 2023, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie de Sainte-Vertu à dix-huit heures trente minutes, sous la présidence de M. Christophe CHEYSSON maire.

Etaient présents : Mrs. Johan LABOSSE 1^{er} adjoint, Maurice TILLIEN 2^{eme} adjoint, Edward DESCAMPS et Mme Joëlle DOLLÉ

Absent excusé : Mr Claude PARISOT (pouvoir à Maurice TILLIEN)

Secrétaire de séance : M. Edward DESCAMPS

Le quorum étant atteint le conseil municipal peut délibérer



Le dernier procès-verbal est approuvé à l'unanimité

1. DECISION MODIFICATIVE SUR LE BUDGET DE L'EAU.

Le comptable public nous a demandé de faire une admission en non-valeur sur le Budget de l'eau. Mais les crédits nécessaires au chapitre 65 ne sont pas suffisants. Il convient de créditer le compte c/6541 « Créances admises en non-valeur » du montant minimum de la créance soit : 181.23 €.

Afin que l'équilibre entre dépenses / recettes soit respecté il convient de retirer du compte c/617 « Etudes et recherches » le montant similaire soit : 181.23 €.

Le conseil autorise la présente décision modificative.

Pour : 06 Contre : 0 Abstention : 0

2. CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT D'ADJOINT ADMINISTRATIF.

Le maire expose la situation au regard du poste de secrétariat de mairie. Mme Isabeau LETAY a toujours un contrat avec la mairie. Elle est en congé parental jusqu'à fin 2024.

Pour pallier l'absence de Mme LETAY, un contrat pour accroissement temporaire d'activité peut être proposé à Mme VARIN Pascale qui prend le poste administratif. Cet emploi est en catégorie C, grade d'adjoint administratif principal 2^{eme} classe.

Le conseil municipal après en avoir délibéré vote le contrat et autorise Mr le maire à signer ce dernier.

3. SDEY GROUPEMENT D'ACHAT D'ENERGIE 2026 – 2028.

Le Maire informe qu'il existe un groupement de commande d'achat d'énergies, Electricité et Gaz naturel sur le périmètre de la région Bourgogne-Franche-Comté ; Celui-ci regroupe 8 Syndicats. La commune adhère déjà à ce groupement.

Ce groupement de commandes vise à :

Mutualiser les besoins en vue de parvenir à un volume de consommation propre à obtenir des offres de fournitures compétitives ;

Limiter l'exposition des acheteurs à la volatilité des prix sur les marchés de l'énergie ;

Décharger ses adhérents des procédures d'appels d'offres et de notification des marchés ;

Améliorer le suivi des consommations d'énergie

Simplifier la gestion administrative de la facturation

Proposer un accompagnement de proximité.

Il est dans l'intérêt de la commune de Sainte Vertu d'adhérer au groupement de commandes.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

-Accepte les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'énergies et des services associés

-Autorise l'adhésion de SAINTE VERTU en tant que membre au groupement de commandes ayant pour objet l'achat groupé d'énergies et des services associés,

M le maire signera la convention constitutive du groupement.

Pour : 06 Contre : 0 Abstention : 0

4. DEVIS R.D 944

Mr le maire rappelle que l'Agence Technique Départemental de l'Yonne (ATD) nous a accompagnée dans le dossier des travaux d'Aménagement de Sécurité Routière en traverse d'agglomération.

Ce dossier a été transmis au département pour une demande de subvention.

Le Département a par ailleurs procédé, au début de l'été, à la pose d'enrobé dans le village sur la RD 944.

Le tronçon rénové s'étend depuis le monument aux morts jusqu'après le dernier virage à la sortie du village côté Tonnerre. Aujourd'hui Mr KERCKOVE, agent technique du département, nous propose d'intervenir sur les 2 tronçons en sortie de village de façon à compléter l'enrobé déjà réalisé jusqu'aux panneaux d'entrée du village de part et d'autre. Le devis de ces travaux s'élève à 88 837.70 HT soit 122 596.03 TTC.

Ces travaux seraient intégralement pris en charge financièrement par le département, la Commune devant prendre en charge le coût financier de la maîtrise d'œuvre. Il s'agira de demander à l'ATD 89 notre Maître d'Ouvrage sur les travaux d'aménagement de voirie de faire chiffrer puis éventuellement d'intégrer cette maîtrise d'œuvre concernant l'enrobé. Nous devons réfléchir à l'opportunité de ce projet. Les travaux débuteraient en avril 2024. Nous mettons ce dossier en attente afin de prolonger la réflexion et d'interroger l'ATD89.

5. ENERGIES RENOUVELABLES – LOI D'ACCELERATION.

Une loi d'accélération de la production d'EnR (Energie Renouvelable) a été adoptée par l'Etat afin que chaque commune définisse rapidement une ou des ZADER (Zone d'Accélération des Energies Renouvelables) dans son périmètre, zones vers lesquelles les promoteurs d'ENR seront dans le futur orientés par les services de l'Etat.

Ces zones doivent faire l'objet d'un consensus parmi les habitants (donc faire l'objet d'un débat) et peuvent accueillir éventuellement tout type d'ENR (éolien, photovoltaïque, géothermie, biomasse, tec...)

La définition d'une ZADER entraîne des procédures administratives et contentieuses allégées pour les promoteurs, rendant difficile de contrer par la suite les intérêts d'un porteur de projet peu soucieux des intérêts communaux.

Une information doit être faite à la population rapidement car le 31/12/2023 le projet de zone EnR doit être renvoyé à la DDT.

Au prochain conseil municipal nous devons décider avec les habitants comment gérer le dossier des dites Zone d'Accélération Des Energies Renouvelables.

Réunion publique d'ici la fin novembre.

Les documents sur les ZADER peuvent être consultés en mairie.

6. TRAVAUX INTERCONNEXION QUALITE DE L'EAU.

❖ CONTRATS ENTREPRISES :

Dans le cadre des travaux d'interconnexion de l'eau potable, en collaboration avec la SPEE (Service Public Eau Energie) notre maitre d'œuvre, ont été rédigés et publiés des appels d'offre, selon le code de la commande publique. Les offres des entreprises ont été reçues courant septembre et début octobre.

Après examen des plis des entreprises qui ont répondu à l'appel d'offre, deux sociétés ont été retenues :

- Une société pour le lot 1- Canalisation pour un montant de 997 000 € HT
- Une société pour le lot 2- Electromécaniques pour un montant 190 700 € HT ;

Ces travaux sont susceptibles d'être subventionnés par l'agence de l'Eau Seine Normandie avec un taux de 40 %.

Des subventions seront également sollicitées auprès de la Préfecture pour bénéficier de la DETR ou de la DSIL au taux de 40 %.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le Maire de Sainte-Vertu, coordonnateur du groupement de commande ;

- à signer le marché correspondant avec les entreprises
- à solliciter les subventions de l'Agence de l'Eau Seine Normandie.
- à signer tous documents se rapportant à ce marché

Pour : 06 Contre : 0 Abstention : 0

❖ LES SUBVENTIONS :

Ces travaux sont susceptibles d'être subventionnés par la Préfecture au titre de la DETR ou de la DSIL.

La commune de Sainte-Vertu étant le mandataire du **Groupement de commandes** Aigremont, Lichères-près-Aigremont et le SIAEP d'Annay-Molay, le Maire de Sainte-Vertu sera chargé de solliciter ces subventions auprès de la Préfecture au titre de la DETR ou de la DSIL.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser le Maire à solliciter les subventions de la Préfecture de l'Yonne (DETR ou DSIL), en complément de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, au taux de 40 % pour ces travaux d'Amélioration de la Qualité de l'Eau Potable de nos collectivités,
- d'autoriser le Maire à signer tout document se rapportant à ce marché,

M. Edward DESCAMPS conseiller municipal, fait un point sur les dépenses récentes effectuées par le Maire dans le cadre de ses délégations de fonction données par le Conseil Municipal par délibération n°20200801 en date du 24 juillet 2020.

LES NOUVELLES

- Un nouvel agent technique arrivera le 2 novembre : Mr Christophe HOUELLEBEC
- Cinéma le lundi 6 novembre 2023 : « BERNADETTE » de Léa Domenach
- Les travaux de la Citerne Sécurité Incendie vont débuter prochainement car nous avons reçu la notification de subvention qui s'élève à 4 993 €. Pour rappel le total des dépenses HT est de 9 986€.

Séance levée à 20h40

LISTE DES DELIBERATIONS

| | |
|---------|---|
| 2023-18 | DECISION MODIFICATIVE - BUDGET EAU |
| 2023-19 | CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT D'ADJOINT ADMINISTRATIF |
| 2023-20 | SDEY GROUPEMENT D'ACHAT D'ENERGIE 2026 - 2028 |
| 2023-21 | AMELIORATION QUALITE DE L'EAU - SUBVENTIONS SIGNATURE |
| 2023-22 | AMELIORATION QUALITE DE L'EAU – CONTRATS ENTREPRISE SIGNATURE |
| | |